

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE

Chiens de berger et de garde.

Compte rendu de la réunion en date du
08 juillet 2010 organisée au siège de la Société Centrale Canine à Aubervilliers.

Sous la présidence de :

Monsieur Daniel **Schwartz**, Vice-Président de la SCC, Président de la Commission d'Utilisation Nationale "chiens de berger et de garde".

Etaient présents :

MM. les membres de la CUN "cbg" Jean-Claude **Bergevin**, Martial **Beyaert** au titre du GT mondioring en remplacement de M Claude Munto, empêché, Michel **Boisseau**, Michel **Chirat**, Jean-Claude **Delpech**, Yannick **Douaud**, , Serge **Gladioux**, Gilbert **Guevel**, Jean-Pierre **Laguesse-Paquay**, , Serge **Nicoli**, Jean-Paul **Petitdidier** Vice Président de la SCC et Président de la CNEAC, Pierre **Rouillon**, Patrick **Vandestienne**.

Absents excusés :

M Gérard **Arthus**, Président de la SCC, membre de droit de la CUN "cbg",
MM. Christian **Karcher**, administrateur de la SCC Hervé **Gibeaux**, responsable du GTA, Claude **Munto** responsable du GT mondioring

☛ Ordre du jour :

- Communication du Président de la CUN "cbg"
- Propositions de nomination des juges d'utilisation
- Examen des comptes-rendus de réunions des groupes de travail.
- Assurances CUN "cbg" (utilisateurs et H/F assistants)'.
➤ Point sur les calendriers 2011 et 2012.
- Point sur la gestion financière de la commission : comptes 2009➔ Gestion des équipes de France, frais de déplacement des membres des GT sur les sélectifs.
- Harmonisation des sélections d'hommes assistants.
- Actualisation du montant des licences
- Point sur les "grands évènements" et modifications à apporter au cahier des charges.
- Stands "institutionnels" lors des finales.
- Point sur le championnat des DOM/TOM.
- CONTACT (nouvelle formule avec pub et articles sur nos activités)
- Charte des finalistes des championnats et Grands Prix SCC.
- Juges des Administrations.
- Classe travail en expo pour le RCI.
- Annuaire des clubs.
- Dossiers des litiges en cours pour transmission à la SCC.
- Projet avec le 132° BCAT pour manif en commun lors des "portes ouvertes" 2011.
- Point sur la formation (protocoles moniteurs/ entraîneur réactualisés – CD "le chien et la loi")
- Rappel sur le devoir de réserve des juges de nos disciplines.
- Action de promotion de nos disciplines : vidéos et photos sur sites SCC.
- Questions diverses.

I. Communication de Monsieur Daniel Schwartz, Président de la CUN 'cbg'

Nous atteignons le milieu de l'année en cours avec un premier bilan des activités de notre Commission...Je souhaiterais insister sur certains points qui seront, pour certains, développés au cours de notre réunion : Vous le savez, la Cynophilie et la vie associative évoluent, ce qui nous amène à considérer que nos décisions et protocoles établis ne peuvent plus être immuables...J'en veux comme preuve les diverses consultations lancées aussi bien auprès de vous qu'auprès de nos partenaires...Les contrats d'assurance de nos licences devaient être réétudiés pour le bien et au profit des conducteurs et des H.A. Nous aurons à statuer aujourd'hui pour offrir les meilleures garanties possibles à ces acteurs de nos disciplines.

Les investissements découlant de ces contrats d'assurance améliorés, les frais inhérentes aux Equipes de France, le coût des déplacements des membres des GT à l'occasion des sélectifs , le succès croissant du Championnat des DOM/TOM nous amèneront aujourd'hui à évoquer la possibilité de réactualiser le prix de la licence...Qui n'a pas augmenté depuis 2003...La SCC vient de majorer légèrement ses tarifs...En fonction de nouvelles nécessités d'investissements, perçues de même par la CNEAC, nous espérons une parfaite compréhension de la nécessité de ce débat...

Compte tenu de certains évènements, il a été nécessaire de remanier le Cahier des Charges de nos Finales: Nous avons constaté une profonde méprise quand au rôle exact du Responsable de ces Grands Evènements, mais aussi de la CUNCBG par rapport à l'organisation de ces Finales...Il est assez significatif , voire inquiétant de s'apercevoir que certains pensaient que nous avions pléthore de candidats pour chaque Finale et que, à l'instar du Comité Olympique, nous « choisissions » entre les postulants... Le contenu de ce Cahier des Charges est donc à votre appréciation, avec de nouveaux éléments qui sont désormais incontournables.

De même et au vu des remarques formulées par certains organisateurs, nous allons étudier la mise en forme d'une « charte des finalistes » pour faciliter au mieux la réalisation de ces projets d'envergure dans un parfait respect mutuel des divers intervenants...Je rappelle que, aussi bien que tous les concours de l'année, c'est l'IMAGE du SPORT CANIN qui est en cause et nous devons en être les GARANTS...

Je veux ici rappeler mon souhait et je pense celui de tous les conducteurs de voir un « turn-over » au sein des Jurys des Finales et l'intégration de Juges Etrangers au sein de ceux qui concernent les disciplines internationales...La Commission devra veiller attentivement à ce protocole pour les désignations des Juges pour l'année 2011...

Encore récemment j'ai constaté que des Juges d'Utilisation de la SCC livrent leurs « états d'âme » sur certains sites internet...Je rappelle l'absolu « DEVOIR DE RESERVE » qui figure dans le Règlement des Juges de la SCC...Un « premier et dernier » courrier de rappel aux règles établies leur sera adressé...Ce type de démarche et plus que condamnable, car il « gangrène » l'image de la fonction de Juge et la décrédibilise...

Une constatation d'ordre positif: La très bonne tournée de Sélectifs Ring 2010, avec une ambiance propice au Sport Canin et non à la contestation systématique...La présence d'un membre du GT Ring à chaque Sélectif a permis de parfaitement gérer les situations qui auraient pu devenir conflictuelles...Principe à reconduire certainement pour l'année prochaine.

Une autre satisfaction, celle de voir que nous avons pu inscrire une équipe de France au prochain Championnat du Monde de Chiens de Sauvetage en Italie...Nous attendons avec sérénité un développement régulier de ces disciplines avec l'ouverture aux autres acteurs de ces activités.

Je souhaiterais que nous fassions une réflexion sur le CONTACT et je voudrais avoir votre sentiment sur la future évolution de cette revue...Peut être pourrions nous faire une consultation à ce sujet auprès de ses lecteurs.....??

Pour terminer, une information concernant un litige ancien et récurrent : Nous avons reçu de l'avocate de la SCC la notification que P.ROCCHI a perdu, au nom du GTIM, son procès en appel contre M.BOISSEAU, C.MUNTO, la FCI et la SOCIETE ROYALE SAINT HUBERT.

21. Juge stagiaire :

Ring :

Mondioring : Néant.

Campagne : M. Yves **Monicault**.

R.C.I : Néant

Pistage français : Néant

Recherche utilitaire : Mme Nathalie **Camp-Legrand**

Obéissance : Néant

22. Juge qualifié : Extrait règlement des juges - Titre III – Formation des juges d'utilisation – Procédure de nomination – Article 17 le juge stagiaire :

“ le juge stagiaire devra, avant de demander sa qualification, effectuer obligatoirement un secrétariat de ring dans le cadre d'une exposition de conformité au standard d'une des races soumises à la discipline pour laquelle il postule. Justificatif à produire avant toute procédure de nomination.”



Ring: M Christian **Duteil**

Mondioring Campagne : Néant

Campagne : Néant

R.C.I : Néant

Pistage français : Néant

Recherche utilitaire : Néant

Obéissance : Néant

23. Mise à l'honorariat.

Néant

24. juges formateurs .

Au titre de la discipline du ring : M Jean-François **Léoni**

Au titre de la discipline du pistage français : M René **Martin**

25. juges sélectionneurs d'hommes assistants .

Au titre de la discipline du ring : M Jean-François **Léoni**

3. Examen des comptes-rendus de réunion des groupes de travail.

3.1. Groupe de travail " Ring "

Compte-rendu de la réunion du groupe en date du 18 juin 2010.

Membres présents :

M **Gladieux** Serge Responsable du GTR

M **Moinel** Alain, **Rivière** Michel **Villain** Marc, **Amendola** Serge

Ordre du jour :

1. Propositions de nomination des juges
2. Litiges
3. Désignation des différents jurys pour 2011
4. Notation des hommes assistant à l'issue des sélectifs 2010
5. Formation et sélection des hommes assistant.

6. Précisions et rappel au règlement concernant le déroulement des concours sélectifs 2011.
7. Coupe des clubs
8. Proposition d'une nouvelle organisation géographique des groupes de sélectifs en 2012.

1-Propositions de nomination des juges

Les juges désignés ci-dessous remplissant les conditions nécessaires le GTR les propose pour ces nominations

➤juge qualifié

- Monsieur Christian **Duteil**

➤Juge formateur et sélectionneur d'Hommes Assistant

- Monsieur Jean François **Leoni**.

➤Proposé à l'honorariat :

Le GTR propose que Monsieur **Fauveau** Jacques soit mis à l'honorariat (Non activité de longue durée).

2- Litiges :

Suite à la réclamation déposée par M. **Bejottes** et après avoir déposé un chèque de 110 euros lors du concours en ring de Aulnay Sous Bois envers M **Billat** juge qualifié de la discipline.

Le GTR se prononce en faveur du jugement de Monsieur **Billat** Yves. **Pénalité inscrite dans le règlement :**

“Le conducteur ne peut en aucune façon réprimander son chien pendant le concours, sinon il se verrait exclu du terrain.”

Le GTR demande à ce que le dossier soit étudié par la CUN-CGB (les différentes pièces jointes leur seront fournies).

3- Désignation des différents jurys pour 2011

➤Sélectifs

Sont pressentis

- Monsieur Michel **Chirat** -Monsieur Patrick **Simon**
- Monsieur Jean-Claude **Delpech** -Monsieur Richard **Hédé**
- Monsieur Alain **Karcenty** - Monsieur Jean Pierre **Carrière**

Jury Remplaçant

- Monsieur Jean Marcel **Del Puppo** –Monsieur Francis **Desjardin**

➤Finale

Sont Pressentis

- Monsieur Joël **Barquiseau**, président du jury
- Monsieur André **Agremont**
- Monsieur Serge **Amendola**, juge au contact

➤Finale du Grand prix SCC 1 et 2

Est Pressenti

°Monsieur Bernard **Chevalier**

➤Championnat des DOM-TOM:

Sont Pressentis

- ° Monsieur Michel **Beyer**, Président du jury
- ° Monsieur Michel **Rivière**

4- Notation Hommes Assistants à l'issue des sélectifs 2010

Tous les conducteurs qui ont terminé la tournée de Sélectifs 2010, ont voté et classé les Hommes Assistants en leur attribuant une note de 1 à 6 .

le GTR valide ce classement.

- 1- Monsieur **Issarte** Eric
- 2- Monsieur **Monestie** Marc
- 3- Monsieur **Attra** Xavier
- 4- Monsieur **Billot** Jeremy
- 5- Monsieur **Hantz** Michael
- 6- Monsieur **Dubuche** Laurent

Conformément au PV de la CUN en date du 10 mars 2010, les trois premiers classés à l'issue de ce vote seront reconduits Niveau III à compter de la prochaine sélection nationale se déroulant en septembre 2010.

5- Formation et Sélection des Hommes-Assistants :

* Le GTR demande que les formations et les niveaux de sélection d'Hommes-Assistants soient inscrits au calendrier de la CUN-CBG.

* Le GTR propose que tout Homme-Assistant qui aura été sélectionné niveau III puisse revenir dans le circuit même après une interruption, en se soumettant à une sélection Niveau II directement.

* Le GTR se réserve le droit d'étudier le dossier de chaque Homme-Assistant ayant fait l'objet de sanctions de la part de la CUN-CBG.

6 - Précisions et rappel au règlement concernant le déroulement des concours Sélectifs 2011 :

Le GTR rappelle que conformément au règlement en vigueur, tous les concurrents doivent être présents le matin du jour de leur passage, qu'ils doivent remettre eux-mêmes leur carnet de travail au délégué et ceci avant la fin du passage du chien en blanc.

Tout manquement à cette règle devra être sanctionnée par le président du jury par l'interdiction de concourir.

7- Coupe des Clubs :

Précision :

Seuls, les concours effectués entre le 6 juin 2010 et le 15 mai 2011 seront pris en compte pour l'inscription à la Finale des Grands Prix.

8- Proposition d'une nouvelle organisation géographique des groupes de sélectifs en 2012 :

Le GTR propose la création d'un 8^{ème} groupe et demande que cette mesure soit mise en place dès la tournée des Sélectifs de 2012. (Voir annexe)

3.2. Groupe de travail " mondioring "

Etat néant.

3.3. Groupe de travail " Campagne"

Objet : Compte-rendu de la réunion du vendredi 4 juin 2010 à Sommervillers

Membres présents : Michel Boisseau - Jean-Pierre Carriere – Yves Monicault

Ordre du jour :

- 1- Propositions du G.T.C. d'aménagement du règlement
- 2- Consultation des acteurs de la discipline
- 3- Aménagement du règlement pour la saison 2011
- 4- Mode de sélection 2011
- 5- Campagne découverte
- 6- Sélection HA des 5 et 6 juin 2010
- 7- Proposition de nomination de juge

1. Propositions d'aménagement du règlement

11 Sauts

- ♦ Saut grillage et haie: la même pénalité pour les touchés pattes avant ou arrière ou ventre, -1 pt.
 - ♦ Saut de la haie, du fossé et du mur : revenir à 15 pts.
 - ♦ En campagne 2 : supprimer le choix entre le fossé et le mur et imposer fossé et mur.
- L'attaque derrière un saut : suivant les directives du juge l'HA pourra se placer à 40, 60 ou 80 m.

12 Travail à l'eau

13 Recherche

- ♦ La recherche reste à 40 pts mais avec le découpage suivant: découverte 10 pts, accompagnement 30 pts.
- ♦ Campagne 2, une fuite sortie de cache, plus deux fuites accompagnement.
- ♦ Campagne 3, une fuite sortie de cache, plus trois fuites accompagnement.
- ♦ Pour les fuites accompagnement en 2 ou en 3 obligatoirement une sans obstacle ni artifice, sur terrain neutre.
- ♦ Pour la découverte une seule relance possible à -5pts.
- ♦ Aboie puis mord, mord puis aboie découvre mais n'aboie pas: toutes ces pénalités à -5pts.
- ♦ Découvre mord et reste en prise jusqu'à l'arrivée du conducteur -10 pts, puis possibilité de continuer l'accompagnement.
- ♦ Découvre l'autre HA qui n'est pas en charge de la recherche -5 pts.
- ♦ Si, après avoir manifestement découvert, le chien sans aboyer et sans mordre abandonne sa garde au ferme de plus de 5 m, le juge fera fuir l'HA, le chien perd alors les 5 pts (n'aboie pas) plus les mètres de fuites.
- ♦ Attitude du conducteur pendant la conduite (précède l'HA, se colle à lui, attitude menaçante ou

gêne volontairement les fuites) – 30 pts. Lors de la conduite le conducteur se tient volontairement et constamment à moins de 3 m, -30 pts.

14 Attaques lancées

- ♦ L'attaque avec accessoire : en campagne 2 un seul accessoire dans une main, en campagne 3 possibilité d'avoir un accessoire dans chaque main.
- ♦ Attaque: le chien n'a pas d'obstacle devant lui l'HA l'esquive -1pt.
- ♦ Pour l'attaque n°1 (face ou fuyante), l'HA peut utiliser le bâton, le revolver ou l'accessoire.
- ♦ Pour l'attaque n°2 (face ou fuyante avec garde au ferme), l'HA peut utiliser le bâton, le revolver ou l'accessoire.
- ♦ Pour l'attaque n°3 (obligatoirement de face), l'HA peut utiliser le bâton ou l'accessoire.
- ♦ Pour l'attaque n°4 (face arrêtée ou fuyante arrêtée), l'HA peut utiliser le bâton ou l'accessoire.
- ♦ Attaque n°1, 2 et 3 : le bâton devra être utilisé une seule fois, le revolver une seule fois l'accessoire une seule fois.
- ♦ A l'exception de l'attaque n°3, pour les trois autres attaques, l'HA pourra également utiliser un artifice.

15 Défense muselée

- ♦ La défense muselée est transformée en attaque muselée face ou fuyante. Envoi du chien après sommation « ex : monsieur arrêtez-vous, monsieur ne bougez plus ... ect. ». Départ du malfaiteur à dix mètres du chien.
- ♦ Le pointage de cet exercice est porté à 20 pts : 5 pts de départ et 15 pts d'attaque.

16 Défense démuselée

- ♦ Avant ou après interpellation ou conversation, le chien quitte son maître, ne le suit pas ou va sur l'HA sans mordre -1 pt par mètre (avec 1 mètre de franchise), au-delà de 10 m -30 pts.
- ♦ Revient avant autorisation -5 pts.
- ♦ Commandement supplémentaire de rappel -2 pts (un seul autorisé)

17 Garde d'objet

- ♦ Le pointage est porté à 40 pts au lieu des 30 pts, le reste est inchangé.

18 Pistage

- ♦ Pistage au trait de limier : afin de venir progressivement à un pistage plus utilitaire pour la saison prochaine abolir les objets type pistage français et passer à des objets de la vie courante (mouchoir noué, boîte, trousse d'écolier, etc. ...). Il sera établi une liste d'objet, les organisateurs devront se référer à cette liste pour choisir leurs objets de pistage. Jusqu'au 31 décembre 2010, pour les pistes à deux objets, il sera possible d'utiliser pour une même piste au trait de limier un ancien objet avec un nouvel objet. Le pistage libre reste inchangé.

2- Consultation des acteurs de la discipline

Après visite sur le site internet du G.T.C où étaient publiées les propositions d'aménagement du règlement, tous les acteurs de la discipline ont été invités à se prononcer sur les éventuelles modifications du règlement. (Date buttoir fin juin)

Bilan : Ce sont exprimés : 4 juges de la partie pistage, 4 juges parcours, 10 concurrents et 1 H.A.

3 Aménagement du règlement pour la saison 2011

En fonction des réponses, le G.T.C propose les aménagements suivants :

Sauts

Saut grillage et haie: la même pénalité pour les touchés pattes avant ou arrière ou ventre, -1 pt..

L'attaque derrière un saut : suivant les directives du juge l'HA pourra se placer à 40, 60 ou 80 m.

Travail à l'eau

Toutes les propositions sont conservées

Suppression du rapport à l'insu et le remplacer par un rapport au vu.

Pour tout travail à l'eau bien définir la zone de retour sur la berge.

Définir un temps pour le rapport lancé suivant celui effectué par le chien en blanc.

Le rapport à l'insu est remplacé par un rapport au vu. Ce rapport au vu est noté sur 15 pts (Voir tableau)

Recherche

Les propositions 1-3-1 à 1-3-8 ne sont pas retenues, elles sont remplacées par une seule : suppression d'une fuite lors de l'accompagnement (campagne 2 et 3)

Les propositions 1-3-9 et 1-3-10 sont retenues

1-3-9 Si, après avoir manifestement découvert, le chien sans aboyer et sans mordre abandonne sa garde au ferme de plus de 5 m, le juge fera fuir l'HA, le chien perd alors les 5 pts (n'aboie pas) plus les mètres de fuites.

1-3-10 Attitude du conducteur pendant la conduite (précède l'HA, se colle à lui, attitude menaçante ou gêne volontairement les fuites) – 30 pts. Lors de la conduite le conducteur se tient volontairement et constamment à moins de 3 m, -30 pts.

Attaque lancée

Toutes les propositions sont retenues :

L'attaque avec accessoire : en campagne 2 un seul accessoire dans une main, en campagne 3 possibilité d'avoir un accessoire dans chaque main.

Attaque: le chien n'a pas d'obstacle devant lui l'HA l'esquive -1pt.

Pour l'attaque n°1 (face ou fuyante), l'HA peut utiliser le bâton, le revolver ou l'accessoire.

Pour l'attaque n°2 (face ou fuyante avec garde au ferme), l'HA peut utiliser le bâton, le revolver ou l'accessoire.

Pour l'attaque n°3 (obligatoirement de face), l'HA peut utiliser le bâton ou l'accessoire.

Pour l'attaque n°4 (face arrêtée ou fuyante arrêtée), l'HA peut utiliser le bâton ou l'accessoire.

Attaque n°1, 2 et 3 : le bâton devra être utilisé une seule fois, le revolver une seule fois l'accessoire une seule fois.

A l'exception de l'attaque n°3, pour les trois autres attaques, l'HA pourra également utiliser un artifice.

Défense muselée

Pour l'instant l'idée de remplacer la défense muselée par une attaque muselée est abandonnée. Le règlement concernant cet exercice reste inchangé.

Défense démuselée

Toutes les propositions sont retenues :

Avant ou après interpellation ou conversation, le chien quitte son maître, ne le suit pas ou va sur l'HA sans mordre -1 pt par mètre (avec 1 mètre de franchise), au-delà de 10 m -30 pts.

Revient avant autorisation -5 pts.

Commandement supplémentaire de rappel -2 pts (un seul autorisé)

Garde d'objet

Proposition non retenue, le pointage de cet exercice reste inchangé

Pistage

Proposition retenue

Pistage au trait de limier : afin de venir progressivement à un pistage plus utilitaire pour la saison prochaine abolir les objets type pistage français et passer à des objets de la vie courante (mouchoir noué, boîte, trousse d'écolier, etc. ...). Il sera établi une liste d'objet, les organisateurs devront se référer à cette liste pour choisir leurs objets de pistage. Jusqu'au 31 décembre 2010, pour les pistes à deux objets, il sera possible d'utiliser pour une même piste au trait de limier un ancien objet

avec un nouvel objet. Le pistage libre reste inchangé.
Le pistage en campagne 2 passe de 40 à 45 pts.

<i>Tableau récapitulatif des pointages en campagne 2</i>		
Exercice	Ancien pointage	Nouveau pointage
Suite en laisse	5	5
Suite sans laisse	10	10
Appâts (1 lancé de deux appâts)	5	5
Absence chien assis couché (1 minute 30)	10	10
6 positions à distance	20	20
Rapport lancé à l'eau	10	15
Rapport à l'insu d'un objet dans l'eau	10	
Grillage ou treillage 1 m	10	10
Haie 1,20 m	20	20
Fossé/rivière	20	20
Mur/palissade		
Attaque lancée de face ou en fuyante	40	40
Attaque lancée de face ou en fuyante avec garde au ferme	40	40
Attaque de face	40	40
Recherche et exploration	40	40
Défense du maître « chien démuselé »	30	30
Pistage au trait de limier avec deux objets dont l'un en fin de piste	40	45
Total	350	350

<i>Tableau récapitulatif des pointages en campagne 2</i>		
Exercice	Ancien pointage	Nouveau pointage
Suite en laisse	5	5

Suite sans laisse	10	10
Appâts (2 lancés de deux appâts)	10	10
Absence chien assis couché (2 minutes)	10	10
6 positions à distance	20	20
En avant à l'eau	15	15
Rapport lancé à l'eau		15
Rapport à l'insu d'un objet dans l'eau	15	
Grillage ou treillage 1 m	10	10
Haie 1,20 m	20	20
Fossé/rivière	20	20
Mur/palissade	20	20
Attaque lancée de face ou en fuyante	40	40
Attaque lancée de face ou en fuyante avec garde au ferme	40	40
Attaque de face	40	40
Attaque arrêtée	30	30
Recherche et exploration	40	40
Défense du maître « chien démuselé »	30	30
Défense du maître « chien muselé »	15	15
Garde d'objet	30	30
Pistage libre avec rapport d'objet	30	30
Pistage au trait de limier avec deux objets dont l'un en fin de piste et identification du traceur	50	50
Total	500	500

4- Mode de sélection 2011

Le nombre de sélectionnés est fixé à 12 pour le campagne 2 et à 12 pour le campagne 3 avec un chien en blanc pour chaque échelon.

La sélection se fait sur 6 concours si plus de 19 concours au calendrier de la saison.

La sélection se fait sur 5 concours si plus de 14 et moins de 20 concours au calendrier de la saison.

La sélection se fait sur 4 concours si plus de 9 et moins de 15 concours au calendrier.

Critères de sélection: le concurrent peut faire autant de concours qu'il souhaite, tous les pointages sont pris en compte quelque soit le qualificatif. Le classement s'effectue

premièrement sur le nombre d'excellent, deuxièmement sur la moyenne pour un même nombre d'excellent. Pour être sélectionné le chien devra avoir une moyenne « excellent » en y incorporant un concours après le 1^{er} mai.

Derniers critères de sélection: pas plus de trois fois le même juge parcours et pas plus de trois fois le même HA.

Exemple : Simulation d'une sélection (16 concours organisés dans la saison) sur cinq concours:

Equipe Chien Conducteur	Nombre de concours dans la saison	Nombre d'excellent dans la saison	Nombre de concours après le 1 ^{er} mai	Nombre d'excellent pris en compte	Moyenne sur les 5 meilleurs concours dont un concours après le 1 ^{er} mai	Classe- -ment
A	7	7	1	5	450	1
B	4	5	1	5	430	2
C	6	6	1	5	425	3
D	8	5	2	5	410	4
E	5	7	1	5	405	5
F	9	4	3	4	430	6
G	10	4	4	4	412	7
H	6	4	1	4	405	8
I	4	3	1	3	408	9
J	8	3	1	3	404	10
K	7	3	2	3	402	11
L	8	3	1	3	400	12
M	5	4	1	4	398	13
N	4	4	1	4	415	14
O	7	4	0	4	420	15
P	6	3	2	3	390	16
Q	5	2	1	2	395	17
R	7	2	0	2	396	18

Les 12 premières équipes sont sélectionnées elles ont toutes une moyenne sur cinq concours «excellent» en y incorporant un concours après le 1^{er} mai.

L'équipe M est sélectionnée « Chien en blanc » malgré ses quatre «excellent» et son

concours après le 1^{er} mai, sa moyenne n'atteint pas l'excellent.

Malgré sa moyenne de 415 pts «excellent» et ses 4 concours «excellent», l'équipe N ne peut être sélectionnée car elle n'a participé dans la saison qu'à quatre concours dont 1 après le 1^{er} mai.

Malgré sa moyenne de 420 pts «excellent» et ses 4 concours «excellent», l'équipe O ne peut être sélectionnée car elle n'a pas participé à un concours après le 1^{er} mai.

5- Campagne découverte

Le campagne 1 avec épreuves de remplacement (en avant et rapport d'objet) n'ayant rien apporté à la discipline, mais plutôt compliqué l'organisation est supprimé. Le Campagne 1 avec épreuves de remplacement est remplacé par un «campagne 1 découverte». Comme pour tous les campagnes découverte, on retrouve tous les exercices d'un campagne classique à l'exception de l'épreuve pistage.

Rappel : un chien ne peut participer dans sa carrière cynophile qu'à deux campagne découverte quelque soit le niveau.

6- Sélection HA des 5 et 6 juin 2010

Niveau 1 et 2

Le jury de cette sélection était composé de MM Michel **Boisseau** (juge de la discipline), Eric **Lahaye** (ancien H.A. de finale) et d'André **Arnoult** (conducteur haut niveau).

Niveau 1

<i>Nom</i>	<i>Régionale</i>	<i>Note</i>	<i>Cl</i>
Camuzeaux Mickaël	Champagne Ardenne	17,87	1
Hautecoeur Cédric	St Huber du Nord	17,53	2
Roser Frédéric	Alsace	17,27	3
Simon Eric	Ile de France	17,10	4
Hilt Mathieu	Lorraine	16,60	5
Attra Xavier	Centre	16,60	5
Martinez Jonathan	Champagne Ardenne	16,00	7
Marcos Mickaël	Lorraine	16,00	7
Cousin René	Lorraine	16,00	7
Mahri Hafid	Ile de France	16,00	7
Steinsultz Mathieu	Alsace	16,00	7

Niveau 2

<i>Nom</i>	<i>Régionale</i>	<i>Note</i>	<i>Cl</i>
Royer Thomas	Centre	17,53	1
Bottaro Stéphane	Lorraine	16,68	2
Miletic David	Lorraine	16,50	3

Niveau 3

Le jury était composé des 3 membres du Groupe de Travail. (MM **Boisseau**, **Monicault** et **Carriere**)
7 candidats se sont présentés.

Nom des candidats	Régionale	Note	Cl
Linder Maxime	Alsace	16,74	1
Royer Thomas	Centre	16,68	2
Miletic David	Lorraine	16,06	3

Humbert Xavier	Lorraine	15,94	4
Gregory Denis	Gironde	15,80	5
Bottaro Stéphane	Lorraine	15,73	6
Bellido Vincent	Rhône Alpes	15,32	7

A l'issue de cette sélection sont retenus pour officier :

- Grand prix SCC de Campagne : **Miletic** David et **Humbert** Xavier
- Championnat de France 2010 : **Linder** Maxime et **Royer** Thomas (Hommes assistant)
Miletic David (Homme assistant remplaçant)
Humbert Xavier (Homme assistant remplaçant)

7-Proposition de nomination de juge

Monsieur Yves **Monicault** ayant satisfait aux dernières épreuves du cursus de juge parcours campagne, le GTC le propose à cette fonction en tant que juge stagiaire.

3. 4. Groupe de travail 'RCI'

CR de la réunion du GT RCI du vendredi 02 avril 2010 à (24)VEZAC lors de la Coupe de FRANCE

Membres présents : Mm Gilbert Guevel, Michel Bock, Jean Bruna et Bernard Roser

Ouverture de la séance : 14 heures 30

1 – Pistage FCI :

➤ Coupe de France

Analyse de la coupe de France de Pistage FCI qui s'est déroulée à Drusenheim les 27 et 28 février 2010. On note la parfaite organisation et le bon déroulement de cette coupe de France sous la responsabilité d'André Lieb .

➤Championnat du Monde FCI

Suite au désistement de M. **Bricka** René et M. **Delayre** Michel au Championnat du Monde de la piste FCI qui se déroulera à Grosulpje en Slovénie du 15 au 18 avril 2010. Le GT estime que les arguments avancés par M. **Delayre** et M. **Bricka** ne sont pas recevables et qu'à l'avenir lors d'une future qualification le GT se réserve le droit d'examiner leur demande.

➤Equipe de France FCI

L'équipe de France FCI 2010 sera composée de M. **Kremer** Guy avec son Airedale terrier **Quelle** et de M. **Roth** Jacqui avec son BA **Buck**.

2 –Sélectif RCI

➤Rôle du superviseur

Le superviseur désigné par le GT qui officie lors d'une finale ou des sélectifs et qui constate un manquement aux règles ou un comportement déplacé de la part d'un juge peut être amené à le remplacer.

➤Analyse des sélectifs

M. Jean **Bruna** présente un rapport détaillé sur l'organisation et sur les jugements des quatre derniers sélectifs.

➤Mode de sélection

M. Gilbert **Guevel** propose de réduire le nombre de sélectifs à **3**.
Les 3 sélectifs seront obligatoires pour l'accès à la coupe de France.

3 – Examen des dossiers des juges

➤ Juge qualifié

M. Gilbert **Guevel** demande sa qualification.

Le GT donne son accord pour effectuer son examen de fin de stage à savoir deux jugements parallèles avec un membre du groupe de travail.

3.5. Groupe de travail ‘ pistage français’

Compte-rendu de la réunion du 06 mai 2010 – Saint Laurent de Mure

Membres présents : MM. Serge Nicoli, Alain Pain, Serge Quartesan.

1 Candidatures de juges :

➤ Proposition de juge formateur :
M. René Martin.

2 Comment remplir les Carnets de Travail : Applicable à partir du 01 août 2010.

➤➤ En Echelon 1, 2 et 3 il y a obligation de remplir les trois lignes (une pour le libre, une pour le trait et une pour le résultat de l'échelon) du Carnet de Travail pour un même concours quel que soit le résultat (points, qualificatif et classement). Seul le résultat de l'échelon (ligne3) figure sur le rapport de concours.

Chaque juge aura la charge de donner lecture des résultats dans la catégorie qu'il a jugé.
Le Président du jury aura la charge de donner les résultats des échelons.

Lors de la remise des prix, les organisateurs ont la possibilité de récompenser la partie libre, la partie au trait et ou le résultat de l'échelon.

Exemple sur un carnet de travail :

Date	Lieu du concours	Société organisatrice	Nature du concours	Classe	obtenus	Qualificatif	Classement
01/03/10	Côte Bleue	Midi Côte d'Azur	Pistage Libre	Ech 2	95	EXC	2èm/20
01/03/10	Côte Bleue	Midi Côte d'Azur	Pistage au Trait	Ech 2	88	EXC	5èm/20
01/03/10	Côte Bleue	Midi Côte d'Azur	Pistage Total Ech2	Ech 2	183	EXC	4èm/20

Pour l'attribution du qualificatif EXCELLENT le chien doit avoir obtenu au moins 80 % des points en libre et au moins 80 % des points au trait.

Aux échelons 1 et 2 seul le qualificatif EXCELLENT permet d'accéder aux échelons supérieurs.

En échelon 2, le qualificatif "Exc" servira de calcul pour la sélection au Grand Prix SCC de Pistage Espoirs.

En échelon 3, le qualificatif "Exc" servira de calcul pour la sélection à la Coupe de France de Pistage.

Barèmes:

EXCELLENT : 160 points minimum avec 80 % des points en libre et 80 % des points au trait.

TRES BON : moins de 80 % des points dans une des catégories à condition de totaliser au minimum 160 pts.

BON : moins de 80 % des points dans une des catégories et totaliser entre 159 et 80 points.

En échelon 1 - 2 et 3 tous les résultats et qualificatifs devront être inscrits sur les carnets de travail.

En brevet : Noter sur 200 pts (100 en Libre et 100 au Trait), porter la note sur 200 sur le carnet de travail.

Le qualificatif Exc au brevet donne l'accès à l'échelon 1.

Rappel :

➤Echelon 1 - Conditions de participation - Avoir obtenu :

- Un « excellent » et un seul au Brevet de Pistage.
- Un « excellent » en Campagne niveau 2.
- Un « excellent » en RCI 2 (partie pistage).
- Ne pas avoir obtenu un « excellent » en échelon 2.
- Il est possible de participer à un concours « niveau 1 » le même jour que le Brevet.

➤Echelon 2 - Conditions de participation - Avoir obtenu :

- Deux « excellent » sous deux juges différents en échelon 1.
- Un « excellent » en Campagne niveau 2.
- Un « excellent » en RCI 2 (partie pistage).
- Ne pas avoir obtenu un « excellent » en échelon 3.

➤Echelon 3 - Conditions de participation - Avoir obtenu :

- Quatre « Excellent » sous deux juges différents en échelon 2

3 Conducteurs souhaitant concourir en Pistes Libre « seule » :

➤Progression :

Obligation de réussir le Brevet, le conducteur a la liberté de faire conduire son chien par une tierce personne pour la partie au trait.

A partir de l'échelon 1, le conducteur peut, s'il le souhaite s'engager uniquement dans la « partie piste libre ».

Le montant de l'engagement est laissé à la libre appréciation du Club Organisateur.

➤Conditions d'accès aux échelons :

Pour accéder à l'échelon 2 (partie libre uniquement) le chien devra avoir obtenu 2 EXC sous deux Juges différents en échelon 1 partie libre.

➤Les chiens qui concourent en piste libre uniquement, n'ont pas accès à l'échelon 3.

L'échelon 3 est réservé aux concurrents qui s'engagent dans les deux catégories (libre et trait).

Dans le cas où un conducteur souhaiterait participer à un concours en échelon complet, il sera dans l'obligation de recommencer le cursus à partir de l'échelon 1. Le brevet reste acquis.

4 Coupe de France de Pistage 2011 :

Date : 19 et 20 Mars.

Jury proposé : « Trait » Bruno **Mangione**(Arrivée) et Alain **Pain** (Piste)

« Libre » Alain **Chiali**

Suppléant : Serge **Quartesan**

Président du Jury : Alain **Pain**

5 **Grand Prix SCC de Pistage 2011 :**

Date : 19 et 20 février.

Jury proposé : « Trait » Charles **Gervasoni**

« Libre » Laurent **Bernard**

Suppléant : Serge **Nicoli**

Président du Jury : Charles **Gervasoni**

6 **Fichier des juges de Pistage :**

Le Groupe de Travail prépare une mise à jour de son fichier de juge, de nombreux numéros de téléphone et adresses ne sont plus d'actualité.

7 **Programme de formation 2010 :**

Le groupe travail organise deux stages de formation :

➤ Les 12 et 13 août à Carcassonne (11)

➤ Du 20 au 24 septembre à Maiche (25)

3.6. Groupe de travail ' Obéissance

Compte-rendu de la réunion du G.T.O. à Valentigney le 25/04/2010

Présents : M. Jean Claude **Bergevin**, responsable du groupe, Mme Pascale **Lapeyre**, MM. Roger **Moreau**, Patrice **Roselier**, Jean Pierre **Hervé**,

1. Coupe de France et Grand Prix SCC d'Obéissance à VALENTIGNEY les 24 et 25 Avril 2010

Le GTO tient à féliciter, la Société Canine de Franche Comté et le Club d'Education Canine de **Valentigney**, pour l'excellente organisation de cette manifestation. Le stade de Longines mis à disposition par la Ville de **Valentigney**, a permis de tracer les 2 terrains l'un à coté de l'autre, favorisant ainsi le suivi des différentes compétitions. La proximité de la salle de restauration, était également un atout pour le respect des horaires. Enfin, tous les bénévoles ont été à la hauteur des tâches qui leurs avaient été confiées par le comité d'organisation.

Parmi le nombreux public, présents à cette manifestation, on notait la présence seulement, de 8 juges de la discipline. Le GTO déplore cette situation, et rappelle que depuis les 6 dernières années, 21 juges n'ont ni assistés à une coupe de France, ni à un séminaire de juges.

Le GTO rappelle que le prochain séminaire des juges d'obéissance aura lieu les 12 et 13 Mars 2011.

2. Coupe de France 2011

La Société Canine du **Bas Rhin**, est candidate pour l'organisation de la prochaine Coupe de France d'Obéissance, avec la participation technique du T.C.C. de **Strasbourg**. La date retenue, est les 7 et 8 Mai 2011.

Avis favorable du GTO.

3. Préparation du championnat du Monde d'Obéissance 2011

Une réunion est programmée le 9 Juillet 2010, dans le cadre du championnat des chiens de race à **Villepinte**.

4. Résultats de la coupe de France et Grand Prix de France 2010.

Coupe de France :

Lebois Laurent avec **Ades** de la Vallée de Luvry B.B. Tervueren 270.38 points
Nomine Christelle avec **Taora** B.B. Tervueren 264.38 points
Dirie Sylvie avec **Tornado** du Berger de la Vallée des Géants Border Collie 261.13 points

Championnat de France :

Dirie Sylvie avec **Tornado** du Berger de la Vallée des Géants Border Collie 277.31 points
Lebois Laurent avec **Ades** de la Vallée de Luvry B.B. Tervueren 272.56 points
Nomine Christelle avec **Taora** B.B. Tervueren 269.56 points

Grand Prix SCC Classe 1 :

Castellon Manuel avec **Caya** de la Bergerie de Morgane Border Collie 181.50 Points
Gizard Jean-Jacques avec **Venus** B.B. Malinois 180.00 Points
Lapoirie Joëlle avec **Uxshan** Du Parquet Border Terrier 177.50 Points

Grand Prix SCC Classe 2 :

Harnwell Christian avec **Douglas** de l'Ecurie Puits d'Encastre Schnauzer Moyen 201.00 points
Prost Bernard avec **Arsenn** de la Plaine d'Astrée Berger de Beauce 190.00 points
Ranieri Anne-Sophie avec **Adorable** du Crépuscule des Etangs Golden Retriever 183.00 points

5. Date et lieu des sélectifs d'obéissance 2011.

Gr	Date	Juge	Lieu / SCR / Club
1	26/27 Février	Michel Boisseau	Caudry SC Saint Hubert Du Nord <i>C.C. Caudrésien</i> (59)
	19/20 Mars	Bernard Roser	Cordemais SC Pays De La Loire <i>E.S.C. Cordemais</i> (44)
2	05/06 Mars	Michel Boisseau	Dole FC Franche-Comte <i>C.C Dôle</i> (39)
	26/27 Mars	Bernard Roser	Montigny Les Metz (57) SC Est
3	05/06 Mars	Bernard Roser	Saint Jean D'illac Sc Gironde <i>C.C. Pessacais-Illacais</i> (33)
	26/27 Mars	Michel Boisseau	A déterminer

4	26/27 Février	Bernard Roser	Aubenas SC Rhone - Alpes
	19/20 Mars	Michel Boisseau	Bages SC Languedoc Roussillon

6. Stage de formation et de perfectionnement en obéissance.

Un stage de formation est programmé en Ile de France, avec la participation de Gabriella Cenderelli, du 7 au 10 Octobre 2010. Suite à la demande de subvention, le GTO rappelle que les subventions octroyées par la CUN 'cbg', sont sujettes aux conditions suivantes :

- Que le stage soit ouvert au niveau national
- Avoir l'autorisation de la SCR
- Que les subventions soient versées directement aux sociétés canines régionales,

En conséquence, l'organisateur ne pourra prétendre à une subvention, que si les critères ci-dessus, sont respectés.

3.7. Groupe de travail ' Recherche Utilitaire

Etat néant

4. Assurances CUN 'cbg', conducteurs et HA

A la demande du Président de la CUN 'cbg', monsieur Pierre **Rouillon**, coordinateur des grands évènements a prospecté plusieurs cabinets d'assurance aux fins de trouver le meilleur rapport 'qualité/prix' en matière de couverture des risques encourus par les utilisateurs licenciés et les hommes/femmes assistants.

De cette étude de marché qui a mis en concurrence quatre cabinets ; **AXA** Jean-Yves **Reguer**, **Allianz Cani Assur** et **SADA Cani Assur** représentés par monsieur **Thromas** ainsi que le cabinet d'assurances **Martin** partenaire du groupe **ALLIANZ** représenté par monsieur Gilbert **Saadia**, il s'avère que ce dernier cabinet a présenté l'offre la plus avantageuse en matière de garanties et de coûts.

Il a donc été acté à l'unanimité par le comité de la CUN 'cbg' de retenir les propositions du Cabinet **Martin** résumées au tableau ci-dessous :

A l'égard de l'utilisateur licencié →

<i>Couverture</i>	<i>Obligation</i>	<i>En cas de décès du conducteur</i>	<i>Incapacité permanente du conducteur</i>	<i>Garantie incapacité partielle du conducteur</i>	<i>En cas de décès du chien</i>	<i>Frais médicaux du chien</i>	<i>Visites vétérinaires après morsures</i>
Dans la pratique des activités associatives liées à la cynophilie et aux sports canins dans un cadre amateur	L'incident doit être notifié au rapport du juge	10 000€	10 000€	A partir de 15%	1500€	1500€	OUI

➤ La responsabilité civile est garantie en dehors des activités cynophiles, en complément ou à défaut des garanties souscrites par le propriétaire. La CUN 'cbg' a également décidé d'inclure dans le coût de la licence

une protection juridique pour tous les licenciés (conducteurs et Hommes Assistants). Cette protection juridique excluant bien entendu toute possibilité d'engager une action contre la Société Centrale Canine.

NB : Le résumé des diverses garanties figurera sur le site de la Commission dès que les contrats auront été signés par la Société Centrale Canine.

5. Point sur les calendriers 2011 et 2012.

Le calendrier des manifestations nationales et internationales pour le millésime 2011 est en cours d'élaboration. Il fait l'objet de la transmission ponctuelle d'informations aux sociétés canines régionales. Quelques échéances majeures à retenir pour 2011 (dates connues à ce jour, 30 juillet 2010) :

Manifestation internationales	dates	Ville/Pays
Coupe du monde des chiens pisteurs FCI	Avril	Croatie
Championnat du monde d'obéissance	7 au 10 juillet	France/SCIF/Villepinte
Championnat du monde de RCI	Septembre	Allemagne/Rhénanie
Coupe du monde de mondioring	1 ^o we d'octobre	En Suisse

☛ Manifestations nationales.

Manifestation	dates	Ville/Département ou SCR
Championnat de France Pistage FCI	12 et 13 février	Manosque
GP SCC de pistage français	19 et 20 février	La Rochelle/La Rochelle Aunis
Coupe de France de pistage français	19 et 20 mars	SC Bretonne
Championnat de France et GP RCI	23 et 24 avril	SC de l'Oise
Coupe de France de recherche utilitaire	09 et 10 avril	Moyeuivre Grande/ SC de Lorraine
Championnat de France et GP d'obéissance	07 et 08 mai	TCC Strasbourg/SC du Bas-Rhin
Championnat des DOM/TOM en ring	18 et 19 juin	Franche-Comté/ Chemaudin
Championnat de France en ring + GP ring	25 et 26 juin	Franche-Comté/Tavaux
Championnat de France et GP de mondioring	27 et 28 août	
Sélection Nationale des HA " ring "	Néant	
Sélection Nationale des HA " campagne "	04 et 05 juin	Aixe sur Vienne/SC Hte Vienne
Sélection Nationale des HA " mondioring "	idem	idem
Sélection Nationale des HA " RCI "	idem	idem
Championnat de France et GP de Campagne.	08 et 09 octobre	Aixe sur Vienne/SC Hte Vienne

☛ Réunion des Etats Généraux de l'Utilisation (EGU) : Samedi 19 novembre au siège de la SCC à Aubervilliers.

☛ Dates réservées.

Type d'organisation	Date(s)	Ville/Département ou SCR
Expo mondiale et Championnat de France standard (SCC)	du 7 au 10 juillet	Villepinte (Ile de France)
Séminaires des juges	Néant	Les GT organiseront leur séminaire lors des grandes manifestations (championnat de France).

Pour 2012, le championnat de pistage Français se tiendra en Franche Comté. S'agissant des Grands Prix de Pistage, la région Centre se positionne pour une éventuelle organisation.

6. Point sur la gestion financière de la commission : comptes 2009 → Gestion des équipes de France, frais de déplacement des membres des GT sur les sélectifs.

Il est à noter qu'au regard de l'exercice 2010, le poste des dépenses du budget de la CUN "cbg" a subi une augmentation significative. L'achat des vêtements, gilets et blousons, remis aux finalistes, les déplacements des

équipes de France, la présence, certes salubre, des délégués du GTR sur les sélectifs en ring, le soutien financier apporté aux compétiteurs Domiens entre autres ont pesé conséquemment sur les finances de la Commission. Comptable de l'argent des utilisateurs, la CUN "cbg" envisage sans tarder un recadrage de quelques postes de dépenses qui ont connu en 2010 une certaine "inflation". Dans cette perspective, afin de réaliser des économies substantielles, il est décidé de revoir la composition des équipes nationales qui désormais seront composées exclusivement du CHEF D'EQUIPE et des MEMBRES de l'EQUIPE... La pratique du covoiturage sera encouragée et comptabilisée... La période de prise en charge de l'hébergement des équipes n'est pas modifiée et avait été déjà définie dans un PV précédent... L'indemnité kilométrique reste fixée à 0.20€. Le montant de l'indemnité kilométrique allouée aux membres des GT se déplaçant sur les sélectifs sera, quant à elle, ramenée à 0.30€ en 2011.

7. Harmonisation des sélections d'hommes assistants.

Si la piste s'éclaire quant à la faisabilité de la mise en place de troncs communs, le débat reste ouvert pour approfondir cette question de l'harmonisation des sélections d'hommes/femmes assistant en raison de la spécificité de chacune de nos disciplines de mordant. Une orientation nouvelle vers une « sélection » tous les deux ans (comme pour le Ring) sera à étudier rapidement au niveau des GT « mordant »...

8. Actualisation du montant des licences

Un consensus doit être recherché tout d'abord entre la CUN "cbg" et la CNEAC pour ~~harmoniser~~ le prix des licences entre ces deux Commissions. Rappel en ce qui concerne les prix pratiqués au niveau de la CNEAC : licence de base = 10€ plus 5 € par discipline pratiquée.

Au niveau de la CUN "cbg", il est défini les modalités suivantes :

- licence de l'utilisateur : Son montant est porté à **19 €** (au lieu de 16€ actuellement).
- Licence de l'utilisateur étranger : Son montant est porté à **10 €** (au lieu de 6 € actuellement).
- Licence de l'homme/femme assistant « sélectionné(e) » : Les tractations entamées avec le nouveau cabinet d'assurances ont permis de négocier un prix revu à la baisse à partir de 2011, soit **50 €** pour les HA « sélectionnés » (au lieu de 56€ actuellement) et également **50 €** pour les HA « d'entraînement de Club » non « sélectionnés » Ses prix s'entendent avec protection juridique incluse. Dans un souci de mieux garantir ces auxiliaires indispensables de nos activités, la Commission a choisi un contrat dans lequel il n'y a plus de jours de franchise en cas d'arrêt de travail.

9. Point sur les "grands événements" et modifications à apporter au cahier des charges.

Le « cahier des charges » des grandes manifestations de la Commission d'Utilisation Nationale des Chiens de Berger et de Garde a été réactualisé et présenté à la CUN "cbg" lors de sa réunion du 8 juillet 2010. Ce document a pour objet d'informer l'organisateur régional en charge de la mise sur pied d'un grand événement sur des questions d'ordre administratives et techniques. Les différentes modalités qui y sont explicitées visent essentiellement à améliorer la gestion de l'évènement cynophile dans son ensemble. Les prescriptions contenues au cahier des charges des grands événements sont susceptibles d'être amendées, en fonction de l'évolution des différentes disciplines (formats des épreuves, nombre de participants...). Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation des grandes manifestations, nationales ou internationales placées sous l'égide de la SCC, la C. U. N « CBG » a procédé à la nomination d'un **coordinateur des grands événements**. Membre de la dite commission nationale, ce coordinateur est missionné pour apporter aide et conseils aux organisateurs. Cette fonction est actuellement occupée par monsieur Pierre **Rouillon**.

Enfin, dans le cadre de l'organisation des grands événements, les différents groupes de travail seront désormais en charge d'adresser aux compétiteurs finalistes une lettre accompagnée d'un document-type intitulé "Droits et devoirs des finalistes des championnats et Grands prix SCC gérés par la CUN "CBG"". Il y est notamment rappelé qu'en cas de contrôle antidopage, le ou les conducteurs devront mettre leur chien à la disposition du vétérinaire préposé aux prélèvements.

Le document-type "droits et devoirs des finalistes" est conféré en annexe du présent CR.

10. Stands "institutionnels" lors des finales.

Les stands "institutionnels" qui ont une place de droit lors des grandes manifestations sont répertoriés ci-après.

- Stand de la CUN "cbg"
- Stands des associations de races
- Stand du 132° BCAT de Suippes
- Stand de la gendarmerie de Grammat.
- Stand de la SC organisatrice de l'évènement de l'année suivante.

Outre la **gratuité** de l'emplacement qui devra être de mise à l'égard de ces stands, l'organisateur de la manifestation devra **placer prioritairement ces stands dans les zones de passage du public.**

11. Point sur le championnat des DOM/TOM.

Le championnat des DOM/TOM dans sa version 2010 a connu un franc succès avec la participation de trente chiens répartis dans les 3 échelons, vingt huit chiens concourant pour le championnat. Cette fréquentation en très nette progression confirme l'embellie constatée l'an passé à Brives. Nul doute que le soutien financier conséquent apporté par la SCC qui participe aux frais de voyage des concurrents, et par la CUN "cbg" qui intervient au niveau des prestations de restauration et d'hébergement soit de nature à favoriser une meilleure participation des utilisateurs ultra-marins. Cependant, ce soutien financier au championnat des DOM/TOM consenti par notre Fédération et sa commission d'utilisation "chiens de berger et de garde" **qui ne saurait être remis en cause** constitue un poste de dépense important aux budgets de ces deux entités : **neuf mille euros ont été** versés par la SCC aux sociétés canines régionales "domiennes", et **quatorze mille euros** ont été alloués par la CUN "cbg" à l'organisateur de la manifestation du championnat des DOM/TOM. Le volume de ces interventions financières, tant de la SCC que de la CUN "cbg" représente aujourd'hui, et à l'évidence des maximums qu'il n'est pas concevable de franchir.

Une concertation devra donc être menée rapidement avec les dirigeants Domiens pour que des paramètres fixant les conditions de participation soient mis en place et encadrent le prochain championnat en Franche-Comté.

Ces paramètres peuvent d'ores et déjà être identifiés et constituer une piste de réflexion :

Critère n° 1 : *Le championnat des DOM/TOM est le championnat de tous les Domiens sans exception et dans cette optique, il s'agit de :*

- ➔ Favoriser d'abord la représentation de toutes les SCR "Domiennes", sans exclusion ce qui suppose de prendre en considération les restrictions liées au phénomène drastique de la quarantaine auxquelles certaines d'entre elles sont soumises. (Polynésie Française, Nouvelle Calédonie)
- ➔ Favoriser ensuite la participation des meilleurs chiens des SCR "Domiennes" notamment ceux de l'échelon 3 (application des prescriptions du règlement ring) sans écarter, bien entendu, les chiens des autres échelons, notamment ceux concourant pour les Grands Prix

Critère n° 2 : Trouver des limites raisonnables de participation qui soient en adéquation avec les possibilités financières consenties par la SCC et la CUN "cbg". Dans cette perspective, chacune de ces entités fixera pour elle-même un montant seuil de participation qui sera un critère de référence pour le calcul et la répartition des aides.

Critère n° 3 : En matière de soutien à l'hébergement et à la restauration, ➔ Donner davantage d'autonomie aux compétiteurs Domiens participant au championnat des DOM/TOM dans le choix de leur hébergement et de l'organisation de leur séjour sur le territoire métropolitain. Pour cela, allouer directement à chacun d'entre eux l'aide financière versée, en globalité, à l'organisateur du championnat. Cette allocation de la CUN "cbg" sera

réglée à chacune des SCR Domiennes à l'issue du championnat au prorata du nombre de participants ; à charge des SCR concernées de pourvoir à la répartition individuelle de cette allocation " a posteriori".

Si cette solution est adoptée, les compétiteurs Domiens gèreront eux-mêmes leurs besoins d'hébergement et de restauration. Ils pourront être aidés dans ce sens par l'organisateur du championnat (contacts locaux, syndicats d'initiative, offices du tourisme, choix des hôtels, gîtes, etc...)

12. CONTACT (nouvelle formule avec pub et articles sur nos activités)

Prochains tirages à 18000 exemplaires. Une réflexion sera faite sur les améliorations qui pourraient encore être apportées à cette revue afin de satisfaire au mieux ses nombreux lecteurs...Un sondage pourrait d'ailleurs être envisagé à leur niveau...Il sera bon également de savoir si l'insertion d'encarts publicitaire « ciblés » serait envisageable et en adéquation avec le statut de notre Commission.

13. Charte des finalistes des championnats et Grands Prix SCC.

Un protocole de lettre type à destination des finalistes est établi. Il est également conféré en annexe au présent CR de la CUN "cbg".

14. Juges des Administrations.

Le cursus de formation et de nomination des juges de travail issus des administrations prévoit un cycle de progression scindé en deux phases :

- Une phase dite de formation théorique et pratique conduite par le GT Formation qui prend en compte les connaissances techniques et professionnelles des postulants ainsi que leur expérience de jugements des épreuves opérationnelles,
- Une phase dite de formation pratique conduite par le groupe de travail de la discipline de rattachement.

A l'issue de ce cycle de formation dont la durée maximale n'excédera pas une année, les candidats ayant satisfait aux différents tests et contrôles de connaissance pourront être nommés juges stagiaires. A ce stade de leur progression, les juges stagiaires issus des administrations intègrent le cursus normal de nomination des juges de la CUN "cbg". Ils sont des juges de la SCC à part entière.

Le cursus de formation et de nomination des juges de travail issus des administrations est conféré en **annexe 3** au présent CR de la CUN "cbg".

15. Classe travail en expo pour le RCI.

Ainsi que précisé au règlement de la discipline (page 1 du manuel) c'est le certificat RCI qui permet d'accéder à la classe "travail" en exposition « standard » (CAC – CACIB).

16. Annuaire des clubs.

La réalisation d'un annuaire des clubs édité sous couvert de la CUN "cbg" est toujours à l'état de projet. Cependant, compte tenu qu'il existe par ailleurs de nombreux supports à la transmission des informations relatives aux clubs d'utilisation (sites et documents papiers édités par nos partenaires) et que les informations concernant les Clubs sont assez « mouvantes », la Commission doit réfléchir à l'opportunité, l'utilité, la faisabilité ainsi qu'au coût engendré par ce projet. Il conviendra d'interroger la SCC sur la possibilité de mettre en place un annuaire consultable et « imprimable » sur le site de celle-ci ou sur celui de la Commission...

17. Dossiers des litiges en cours pour transmission à la SCC.

La CUN "cbg" souhaite que le Comité de la SCC soit saisi des affaires de litiges qui suivent :

➤ Cas de Monsieur Jean-Claude **Bouterige**, juge pour la discipline du ring à qui il est reproché :

1° affaire : A noté sur la feuille de pointage un « abandon sur blessure » pour un chien qui n'est pas rentré sur le terrain, lors du Championnat Régional en Ring de la SCRA, le 16 octobre 2009.

2° affaire : Insultes en public envers un homme assistant lors du même Championnat 2009 Ring de la SCRA.

➤ Cas de Monsieur Guillaume **Auzou**, conducteur et homme assistant en ring qui, interdit par le Conseil de Discipline de la Société Centrale Canine de toute manifestation canine jusqu'au 31 décembre 2009, a cependant participé à un concours en Ring le 11 octobre 2009 à DREUX.

➤ Cas de Monsieur Yvon **Prigent**, juge en ring qui, ayant pourtant été prévenu par la Société Centrale Canine de la sanction prononcée contre Monsieur Guillaume **Auzou**, l'a quand même jugé au concours cité au paragraphe précédent.

➤ Par ailleurs, après étude du dossier de plainte déposé par monsieur Eric **Job** à l'encontre de monsieur Richard **Hédé** juge en ring et des arguments avancés par le groupe de travail en ring au travers son rapport, la CUN "cbg" estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la réclamation formulée par monsieur Eric **Job**.

18. Projet avec le 132° BCAT pour des manifestations en commun lors des "portes ouvertes" 2011.

Le projet de réaliser une manifestation commune rapprochant le 132° BCAT et les instances cynophiles officielles à l'occasion des "Portes Ouvertes" du Bataillon est évoqué. Ce projet mené de concert avec l'autorité militaire devrait, s'il doit être concrétisé, être conduit en interne par le Groupe de travail des Administrations et la Société Canine Champagne-Ardenne. La Société Canine Régionale est "maîtresse d'œuvre" pour tout ce qui a trait à l'organisation de manifestations officielles sur son territoire d'influence.

19. Point sur la formation (protocoles moniteurs/ entraîneur réactualisés – CD "le chien et la loi")

Le groupe de travail "Formation" travaille actuellement à l'actualisation des supports de cours des stages d'entraîneur et de moniteur de club habilité à la pratique du mordant. Un point de situation sur l'avancée de ces mises à jour sera effectué lors d'une prochaine réunion du GT Formation.

La disquette « Le chien et la Loi » est désormais obsolète et, dès que la GT Formation aura compilé les dernières réglementations, un CD pourra être adressé sur demande aux personnes intéressées : Une communication sera faite à ce sujet sur le site de la CUN "cbg".

20. Rappel sur le devoir de réserve des juges de nos disciplines.

La CUN "cbg" tient à rappeler cette règle fondamentale du devoir de réserve des juges.

Pour un juge, c'est en effet porter atteinte à l'éthique de la fonction que d'exprimer publiquement des critiques à l'encontre des institutions cynophiles officielles ou envers d'autres collègues. A cet égard, les interventions personnelles sur des sites internet, engagent expressément la responsabilité de ceux qui s'y expriment.

Si la liberté d'expression est un droit reconnu, adhérer à un système suppose qu'on en respecte les règles de déontologie, ces règles – nos règles – étant par ailleurs clairement explicitées au travers le règlement des juges. Dans le cas contraire,

si l'on ne peut admettre, il faut savoir se démettre.

Un rappel aux bons principes sera adressé à quelques juges qui s'épanchent...

21. Action de promotion de nos disciplines : vidéos et photos sur sites SCC.

Afin d'améliorer le secteur de la communication en rendant l'information plus attractive et susciter une meilleure fréquentation des internautes, les responsables des divers Groupes de Travail sont invités à adresser

rapidement au Président de la Commission, pour les sites de la SCC et de la CUN "cbg", des **vidéos et des photos** se rapportant à leurs disciplines respectives.

22. Questions diverses.

221. Sélections des hommes/femmes assistant toutes disciplines de mordant confondues.

- Age légal pour se présenter à la sélection ramené à **16 ans révolu** avec accord parental.

222. Manuels de règlements des disciplines pratiquées sous couvert de la CUN "cbg".

- La plupart de ces manuels ont fait l'objet d'une réédition ou sont en cours de réédition. Ils sont proposés à la vente en librairie de la SCC et sur le stand de la Commission tenu sur le site des Finales. Les règlements figurent pour certains sur les sites des différents groupes de travail d'où ils peuvent être téléchargés. Il est demandé aux responsables des groupes de travail de faire en sorte que ces textes techniques puissent être proposés aux internautes **en lecture seule**.
- Le nouveau règlement de Recherche Utilitaire est proposé à la vente au prix de 6 euros.

223. Question posée par le comité du Doberman Club de France qui demande que les testeurs soient également autorisés à juger le CSAU.

Réponse de la CUN "cbg" : Démarche réservée exclusivement aux juges des disciplines pratiquées sous couverts de la CUN "cbg" et des juges de concours sur troupeaux.

- Rapport de Richard **Martin** sur Sélectifs 2010 : Ce rapport fort intéressant a été porté à la connaissance du GTR.
- Le Président étant empêché à cette date, le représentant de la CUN "cbg" à la réunion du 20 juillet à la SCC pour la préparation du Congrès Cynologique prévu à la MONDIALE 2011 sera Gilbert **Guevel**
- MOFAA en Martinique: Le Président a pris contact avec le Dr Bruno **Pelletier**, qui est notre correspondant pour les MOFAA, afin de finaliser la partie vétérinaire du stage organisé en Martinique. Les participants pourront ainsi faire valider ce stage.
- Il est toujours nécessaire pour les Associations de Race qui organisent des **concours sur plus de deux jours** de demander une dérogation auprès du Secrétaire Général de la Commission.
- Transmission des PV des GT : Il est rappelé que les PV des Groupes de Travail doivent être adressés à tous les membres de la CUN "cbg" plus de 8 jours avant la date de la réunion de la Commission.

PIECES ANNEXEES AU CR DE LA CUN "CBG" en date du 08 juillet 2010.

Annexe 1 : CR du GTR → Classement des Hommes assistants à l'issue des sélectifs 2010.

Annexe 2 : CR du GTR → Nouvelle proposition de découpage des groupes de Régionales pour les concours sélectifs en 2012.

Annexe 3 : Coursus de nomination des juges d'utilisation issus des Administrations.

Annexe 4 : Document-type "droits et devoirs des finalistes".

GR 1	DUBUCHE	HANTZ	MONESTIE	ATTRA	ISSARTE	BILLOT
	55	67	54	33	105	64
GR 2	DUBUCHE	HANTZ	MONESTIE	ATTRA	ISSARTE	BILLOT
	31	49	79	78	121	104
GR 3	DUBUCHE	HANTZ	MONESTIE	ATTRA	ISSARTE	BILLOT
	52	64	130	107	161	95
GR 4	DUBUCHE	HANTZ	MONESTIE	ATTRA	ISSARTE	BILLOT
	46	28	60	74	100	53
GR 5	DUBUCHE	HANTZ	MONESTIE	ATTRA	ISSARTE	BILLOT
	87	52	116	105	114	74
GR 6	DUBUCHE	HANTZ	MONESTIE	ATTRA	ISSARTE	BILLOT
	41	58	104	52	107	56
GR 7	DUBUCHE	HANTZ	MONESTIE	ATTRA	ISSARTE	BILLOT
	31	61	91	96	93	70

TOTAL	343	379	634	545	801	516
	6EME	5EME	2EME	3EME	1ER	4EME

Pour le calcul de la moyenne de Mr Issarte et de Mr Billot qui n'ont pas officier dans le Gr 5
Le calcul à été effectué de de la façon suivante

Issarte à obtenu 687Pts sur 6 groupes 687Pts que divise 6 =
114,5

Billot à obtenu 442Pts sur 6 groupes 442Pts que divise 6 = **73,6**

	Issarte	Billot
Gr 1	105	64
Gr 2	121	104
Gr 3	161	95
Gr 4	100	53
Gr 5	Rodriguez	Launay
Gr 6	107	56
Gr 7	93	70
TOTAL	687	442

VOTES EXPRIMES			
Gr 1	16 votes		
Gr 2	21 votes		
Gr 3	28 votes		
Gr 4	17 votes		
Gr 5	22 votes		
Gr 6	19 votes		
Gr 7	22 votes		
TOTAL	146 votes		

SELECTIFS à 8 GROUPES



GRUPE 1 : CHAMPAGNE . ARDENNE . EST . ALSACE . FRANCHE . COMTE

GRUPE 2 : ILE DE FRANCE . BOURGOGNE

GRUPE 3 : NORD PAS DE CALAIS . OISE . HAUTE . NORMANDIE . PICARDIE

GRUPE 4 : BRETAGNE . PAYS DE LOIRE . BASSE . NORMANDIE

GRUPE 5 : AQUITAINE . QUERCY - MIDI - PYRÉNÉES

GRUPE 6 : LANGUEDOC - ROUSSILLON . PACA . CORSE

GRUPE 7 : RHONE - ALPE . AUVERGNE

GRUPE 8 : CENTRE . POITOU . CHARENTE . LINDOUSIN

Groupe de travail Formation.

CURSUS DE FORMATION ET DE NOMINATION DES JUGES DE TRAVAIL ISSUS DES ADMINISTRATIONS.(module provisoire*)

CONDITIONS GENERALES

* **Dans un premier temps**, les juges issus des administrations (armées et Gendarmerie) ne peuvent intervenir qu'à l'occasion des épreuves de la discipline du sauvetage.

Ces candidats à la fonction de juge d'utilisation issus des Administrations devront justifier, à titre professionnel, de 10 années de service au minimum dans la "cynotechnie" et être titulaires soit du CT1, du BSAT, du CT2 ou du BSTAT de la branche "cynotechnique" de l'Armée de Terre ou de ses équivalents dans l'Armée de l'Air, de la Marine Nationale, et la Gendarmerie.

CONDITIONS SPECIFIQUES AUX CANDIDATS ISSUS DES ADMINISTRATIONS

Tout militaire cynotechnicien des trois armées ainsi que tout gendarme cynotechnicien désirant faire acte de candidature à la fonction de juge d'utilisation sur les concours organisés par la SCC devra, :

Avoir monté et conduit lui même avec succès au minimum un chien dans la spécialité →

- Pistage de précision pour prétendre juger les épreuves du Pistage français
- Pistage Confirmation pour prétendre juger les épreuves de la Recherche utilitaire
- Brevet d'intervention pour prétendre juger les brevets de campagne et brevet utilitaire lorsque ce dernier sera mis en place.
- A définir pour les chiens de sauvetage

Avoir jugé au minimum à deux reprises un brevet des Administrations

CHRONOLOGIE des étapes de formation (points 1 à 2) :

1

**Comment entrer dans le cursus de formation ?
La formation théorique et pratique**

Le **postulant** à la fonction de juge d'utilisation issu des Administrations constituera un dossier dont le descriptif figure en fin de tableau. Il y joindra le formulaire type de demande qu'il pourra retirer auprès du groupe de travail de formation. Il adressera son dossier à la CUN "cbg" par le biais de GTF après avis du GTA. A réception du dossier, la CUN "cbg" adressera une lettre valant accusé de réception au postulant à la fonction de juge. En cas d'acceptation de sa candidature par la CUN "cbg", le postulant entamera sa période de formation à l'issue de laquelle il pourra être nommé juge stagiaire. Cette formation planifiée sur une durée d'un an au maximum, est scindée en deux phases :

⇒ **1° phase dite de "formation théorique"**

Conduite par le G.T. Formation

Sous forme d'un stage d'information qui portera sur la connaissance générale de la cynophilie française : son organisation, son fonctionnement, le règlement des juges de la SCC. Planifié sur une seule journée, ce stage d'information sera sanctionné par un contrôle des connaissances (QCM.)

L'organisation de ce stage de formation à l'adresse des juges issus des Administrations sera concomitante avec celle réservée au contrôle de fin de formation initiale des candidats du recrutement normal (courant Novembre de l'année A-1)

⇒ **2° phase dite de "formation pratique"**

Conduite par la CUN "cbg" et le groupe de travail concerné.

A l'issue de la phase de formation théorique le postulant à la fonction de juge d'utilisation est mis à la disposition du groupe de travail concerné pour y entamer sa formation pratique. **Il appartient à chaque groupe de travail de définir ses propres critères de formation** (nombre d'assessorats, et/ou de jugements parallèles) **et de mettre en place un examen technique.** En tout état de cause, cette formation technique et l'examen qui la sanctionne devront

	<p>être conclus avant la fin de l'année A. En cas de succès à cette formation technique, le postulant « juge stagiaire » issu des administrations sera soumis aux approbations suivantes : du Groupe de Travail concerné → de la C.U.N. "cbg" → de la Commission des Juges → du Comité de la S.C.C. Si l'avis est défavorable → 1an d'ajournement, ou fin de stage (Après 2^{ème} ajournement, dossier retiré) Si avis favorable = nomination à la fonction de juge stagiaire (Cette nomination ne prend effet qu'à réception d'un courrier de confirmation émanant de la SCC).</p>
2	<p style="text-align: center;"><i>Du juge stagiaire au juge qualifié ; les étapes à franchir...</i></p> <p>Le juge stagiaire issu des administrations qui intègre, à ce stade de la formation, le cursus normal des juges de la CUN "cbg" devra effectuer un nombre de jugements définis par le groupe de travail d'appartenance . Il ne pourra adresser sa demande de qualification avant un délai incompressible de deux ans. En outre, et selon les prescriptions du règlement des juges de la Société Centrale Canine, <i>le juge stagiaire devra, avant de demander sa qualification, effectuer obligatoirement un secrétariat de ring dans le cadre d'une exposition de conformité au standard d'une des races soumises à la discipline pour laquelle il postule(justificatif à adresser au responsable du GT en même temps que la demande de qualification)</i> En qualité de juge stagiaire, il ne peut juger qu'en France métropolitaine et dans les DOM/TOM Le postulant « juge qualifié » sera soumis aux approbations suivantes : du Groupe de Travail concerné → de la C.U.N. → de la Commission des Juges → du Comité de la S.C.C. Si la qualification est refusée, celui qui était juge stagiaire cesse de l'être. Si avis favorable = nomination à la fonction de juge qualifié (Cette nomination ne prend effet qu'à réception d'un courrier de confirmation émanant de la SCC). Le postulant promu « juge qualifié » ne pourra faire partie du jury des Sélectifs et Championnats qu'après 2 ans de qualification minimum et avoir jugé au moins 6 fois depuis sa qualif. et 3 fois pour Camp. et RU. Pour juger à l'étranger, l'accord des instances dirigeantes est nécessaire (Lettre de demande d'autorisation à adresser à la SCC via le secrétariat général de la CUN "cbg" , un exemplaire adressé en info au responsable du GT concerné)</p>
NB	<p style="text-align: center;"><i>Ce qu'il faut savoir...</i></p> <p style="text-align: center;">Extension de jugement à d'autres disciplines CUN "cbg". <i>Cette possibilité n'est ouverte qu'aux seuls juges qualifiés pour une ou plusieurs disciplines depuis 3 ans au moins et ayant jugé suffisamment de concours au cours de cette période.</i> Lettre manuscrite à adresser au président de la CUN "cbg" par le canal du secrétariat général avec copie au responsable du groupe de travail concerné. Etude de la demande par le GT concerné. En cas d'acceptation, le juge qualifié candidat à une extension de jugement devra satisfaire à l'examen technique imposé par le groupe de travail dans les mêmes conditions que les élèves juges</p> <p style="text-align: center;">Nomination des juges formateurs et des juges sélectionneurs d'hommes assistants. Fait l'objet d'une réglementation et d'une formation spécifiques</p> <p>IMPORTANT : Si le postulant échoue à quelque étape que ce soit dans le cursus de formation (tests de la FT, examen technique du GT...) il ne peut s'y représenter qu'une seule fois. Un juge stagiaire ne peut ni s'engager à officier ni officier, avant d'avoir été informé officiellement de sa nomination par un courrier de la S. C. C. Un juge qualifié ne peut pas juger de championnat ou accepter une invitation de l'étranger s'il ne peut justifier deux années d'ancienneté dans la qualification. La SCC peut mettre fin au cycle de formation d'un postulant à la fonction de juge d'utilisation quel qu'en soit le stade, sans avoir à justifier auprès de l'intéressé, des raisons motivant sa décision.</p>
DEPÔT DE CANDIDATURE	<p>Le dossier du postulant doit comprendre obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Photocopie du diplôme cynotechnique le plus élevé, ➤ Photocopie du ou des brevets détenus dans la discipline équivalente, ➤ Photocopie des notes de service désignant l'intéressé en qualité de juge dans la discipline équivalente, ➤ Une lettre de motivation écrite de la main du postulant, visée par sa hiérarchie, ➤ Une Attestation sur l'honneur de non condamnation pour sévices à animaux, ➤ Pour les disciplines "dites" "de mordant" la photocopie du certificat de capacité délivré par la DDSV d'appartenance, ➤ Un CV canin avec deux photos d'identité, ➤ Un extrait de casier judiciaire n° 3 <p>(2) Adresser demande à</p>

	<p>“ Casier judiciaire national” 107 rue du Landreau - 44079 – Nantes Cedex 01.</p>
--	---

Annexe 4.

Entête de la CUN ‘cbg’

www.cun-cbg.com

GROUPE DE TRAVAIL

Contact :.....

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer votre qualification pour le Championnat de France, Grand Prix SCC deéchelon....

qui se déroulera les à

Coordonnées du responsable de l'organisation :.....

Nous tenons, en cette occasion, à vous féliciter ainsi que l'ensemble de votre équipe et de vos proches qui ont œuvré afin d'obtenir cette qualification ; une finale est toujours un moment particulier dans la vie d'un(e) cynophile.

Nous vous prions de trouver ci-dessous, les droits et devoirs d'un finaliste de Championnat ou de Grand Prix SCC géré par la CUN CBG, qu'il faudra nous retourner signés.

Afin de pouvoir vous remettre un blouson ou gilet, nous vous remercions par avance de noter votre taille.

Vous devez nous retourner : (en fonction des demandes de chaque groupe de travail)

- 3 étiquettes de licence
- Photocopie A4 de votre carnet de travail
- ??
- ??

Nous vous souhaitons de passer un agréable séjour en et de profiter pleinement de ce week-end.

Trouver ci-joint les documents qui nous ont été transmis par les organisateurs, prenez le plus grand soin dans la réponse, il y va du confort de votre séjour lors du Championnat ou du Grand Prix SCC.

A retourner à l'adresse indiquée par l'organisateur.

Droits et devoirs des finalistes des Championnats et Grands Prix SCC gérés par la CUN "CBG"

Vous trouverez ci-dessous vos droits et vos devoirs en tant que licencié CUN CBG et finaliste du Championnat ou Grand Prix SCC de :..... à nous retourner signés.

Droits du finaliste :

- Droit au respect de son chien, quelque soit sa race et ses performances
- Droit au respect de sa personne en tant que concurrent quelque soit la discipline pratiquée et son niveau (*débutant ou non*)
- Droit à un jugement sans a priori sur son sexe, son âge ou un handicap
- Droit au respect des organisateurs, dans l'organisation générale et la compétition

Devoirs du finaliste :

- Répondre le plus rapidement possible aux questionnaires des organisateurs et du Groupe Travail, envoyés par le secrétariat du Groupe Travail
- Respect de ses réservations concernant les repas et hébergement offerts par l'organisation
- Respect de son chien, pendant la compétition, pendant toute la durée du Championnat sur le site
- Respect des règlements de la cynophilie, du jury, des officiels et du public
- Respect de l'organisation du championnat, de ses bénévoles indispensables à la cynophilie (*ils restent des bénévoles et non pas des prestataires de services*) et de son protocole
- Respect du site et son environnement en ramassant les déjections de son chien.
- En cas de contrôle antidopage, le conducteur mettra son chien à la disposition du vétérinaire préposé aux prélèvements
- Le Gilet ou Blouson offert par la CUN « CBG » doit obligatoirement être porté lors de la remise des prix officielle. Il doit absolument rester neutre, ne porter aucun signe, ni publicité

Taille du gilet (Championnat) ou blouson (Grand Prix SCC) : **M – L – XL – XXL**, entourez votre réponse.

Nom, prénom :

Régionale :

Fait, le

Signature :

A retourner au Groupe Travail

Droits et devoirs du licencié CUN "CBG"

Droits du licencié:

- Droit au respect de son chien, quelque soit sa race et ses performances

- Droit au respect de sa personne en tant que concurrent quelque soit la discipline pratiquée et son niveau (*débutant ou non*)
- Droit à un jugement sans a priori sur son sexe, son âge ou un handicap
- Droit au respect des organisateurs

Un licencié a la possibilité de déposer une réclamation s'il estime que ses droits n'ont pas été respectés, selon la procédure réglementaire.

Devoirs du licencié :

- Respect de son chien avant, pendant et après son passage et pendant toute la durée du concours sur le site et **respect absolu du « bien-être » animal.**
- Respect des règlements de la cynophilie, du jury, des officiels et du public
- Respect de l'organisation et de tous ses bénévoles indispensables à la cynophilie (*ils restent des bénévoles et non pas des prestataires de services*) ainsi que **respect de la propreté du site.**

Conditions de retrait ou de non délivrance de la licence d'utilisateur :

En complément des procédures disciplinaires qui pourraient être déclenchées à leur égard, les comportements répréhensibles de l'utilisateur susceptibles d'entraîner le retrait de sa licence peuvent être définis comme suit :

- Tous manquements individuels au règlement de la discipline pratiquée, ainsi qu'aux règlements généraux de la Société Centrale Canine, à la déontologie du sport canin, notamment ceux tendant à fausser les résultats d'un concours.
- Maltraitance à l'encontre de son chien avant, pendant ou après un concours
- Attitude impolie ou injurieuse à l'égard des juges, organisateurs, concurrents et public.
- Adhésion à une association dont le but et la vocation s'écarteraient ostensiblement des préceptes défendus par la Société Centrale Canine ou dont la démarche pourrait constituer une nuisance au fonctionnement des disciplines de sport canin gérées par la CUN " cbg? ".

En cas d'incident mettant en cause directement la responsabilité et le comportement de l'utilisateur, le juge peut soustraire la licence à titre conservatoire.

